

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 9 MARS 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROUSSET-GOMEZ

21 - 21 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 - RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu les articles L.2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et 5622-3 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

Les résultats 2020 pour les budgets de l'eau potable et de l'assainissement sont portés à titre indicatif dans les tableaux, sachant que les dernières écritures pour la clôture sont en cours de régularisation pour être en conformité avec les comptes du C.D.F.I.P. – Trésorerie d'Orthez.

Une analyse globale des comptes permet de cerner les forces et les faiblesses des services d'eau potable et d'assainissement mais aussi d'évaluer les marges de manœuvre disponibles pour les exercices suivants.

1. Le service de l'eau potable

1.1 Les dépenses d'exploitation

Article/Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
011. Charges à caractère général	388 287,36	377 061,96	417 420,53	387 575,60	376 293,65
012. Charges de personnel	472 189,36	465 826,73	487 303,21	503 645,35	492 645,41
014. Atténuation de produits	192 000,00	202 228,00	164 798,00	133 974,00	155 853,00
65. Autres charges de gestion courante	12 055,69	4 675,66	34 526,99	46 919,37	13 453,41
Dépenses de gestion courante	1 064 532,41	1 049 792,35	1 104 048,73	1 072 114,32	1 038 245,47
66. Charges financières	4 269,45	3 798,06	3 303,29	2 783,96	2 238,91
67. Charges exceptionnelles	3 137,28	24 667,73	4 647,34	3 500,22	216,49
Total dépenses réelles d'exploitation	1 071 939,14	1 078 258,14	1 111 999,36	1 078 398,50	1 040 700,87

Nous constatons une baisse de 3,5 % des dépenses d'exploitation

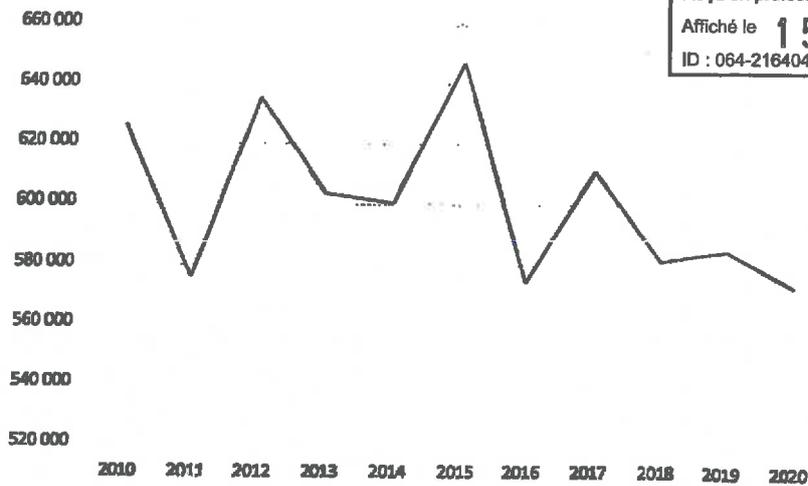
Cette baisse des dépenses peut s'analyser plus en détail, par chapitre :

- **011 – Charges à caractère général** : une baisse de 2,91 % de ces charges est constatée, s'expliquant notamment par une baisse des travaux en régie, en lien avec le contexte sanitaire, ayant eu un impact sur la commande de matériel (- 15 000 € HT);
- **012 – Charges de personnel** : en baisse de 2,18 %, la masse salariale est légèrement moins élevée qu'en 2019, en raison des mouvements de personnel au cours de l'année (voir § 2.) ;
- **014 – Atténuation de produits** : le montant des redevances reversées à l'Agence de l'eau est en hausse (+16,33 %), tendant à un équilibre avec les recettes perçues pour le compte de l'Agence de l'eau. Le montant reste toutefois inférieur au montant qui serait à reverser. (+ 16,33 %).
- **Les autres charges de gestion courante** présentent une baisse (- 71,33 %) marquée en raison du nombre de dossiers de créances éteintes et d'admissions en non valeurs en nette diminution, ces dossiers étant communiqués à la Régie des eaux par les services du C.D.F.I.P.

1.2 Les recettes d'exploitation

Article/ libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
013. Atténuation de charges	5 431,35	8 604,05	7 033,52	5 146,09	15 738,15
70111. Vente d'eau	743 806,26	775 530,69	751 680,23	742 866,39	741 752,01
70123. Redevance Prélèvement de la ressource	27 175,43	28 264,50	27 413,91	27 121,01	27 058,69
701241. Redevance Pollution domestique	166 771,23	178 075,00	175 720,61	172 042,20	170 774,67
704. Travaux	30 572,35	32 198,97	47 928,18	49 166,99	28 797,12
7064. Location de compteurs	192 717,81	205 930,81	204 824,09	204 689,05	204 291,35
7068. Autres prestations de service	10 973,00	10 395,00	14 610,90	12 890,50	12 315,90
7084. Mise à disposition de personnel facturé	39 733,88	40 336,26	33 171,79	21 407,66	18 018,42
74. Subvention d'exploitation					
75. Autres produits de gestion courante				2,21	1 971,28
Recettes de gestion courante	1 217 181,31	1 279 335,28	1 262 383,23	1 235 332,10	1 220 717,59
77. Produits exceptionnels	4379,32	-1 496,43	7 515,08	331,18	962,08
Total Recettes réelles d'exploitation	1 221 560,63	1 277 838,85	1 269 898,31	1 235 663,28	1 221 679,67

Les recettes d'exploitation en 2020 ont baissé de 1,13 % par rapport à l'année 2019.



Évolution des volumes d'eau potable vendus entre 2010 et 2020

On observe une baisse de 11 000 m³ d'eau vendus (soit - 2 %) en 2020 par rapport à 2019. Avec 573 000 m³ vendus, l'année 2020 se place parmi les 3 années les plus basses des 10 dernières années, avec 2011 et 2016.

On peut y voir l'impact du contexte sanitaire, qui a réduit l'activité sur la commune et par voie de conséquence la consommation d'eau.

Le montant des recettes 2020 est inférieur de près de 2 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années (1 242 000 €).

Tarif € HT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prtx unitaire m ³ Eau potable	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28
Abonnement < 30 mm	39	39	39	39	39	39	39	39
> 30 et < 80 mm	75	75	75	75	75	75	75	75
> 80 mm	114	114	114	114	114	114	114	114

Au 1^{er} janvier 2021, les tarifs de l'eau potable restent inchangés.

1.3 Épargne nette

	EAU POTABLE				
	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de gestion courante (Rf)	1 217 181,31	1 279 335,28	1 262 383,23	1 235 332,10	1 220 717,59
· Dépenses de gestion courante (Df)	- 1 064 532,41	- 1 049 792,35	- 1 104 048,73	- 1 072 114,32	- 1 038 245,47
· Résultat brut d'exploitation (Rf-Df)	152 648,90	229 542,93	158 334,50	163 217,78	182 472,12
· Intérêts (I)	- 4 269,45	- 3 798,06	- 3 303,29	- 2 783,96	- 2 238,91
· Solde exceptionnel (Se = Re-De)	1 242,04	- 23 701,08	2 867,74	- 3 169,04	745,59
· Épargne brute (Rbrut-I+Se)	149 621,49	202 043,81	157 698,95	157 264,78	180 978,80
· Remboursement Capital (Rc)	- 9 409,12	- 9 875,78	- 10 385,59	- 10 879,69	- 11 419,28
· Épargne nette (Ebrute-Rc)	140 212,37	192 168,03	147 533,36	146 385,09	169 559,52
· Dépenses d'équipement en investissement	129 697,91	286 786,46	22 627,86	153 674,30	74 376,30
· Recettes d'équipement en investissement	18 462,93	110 146,60	45 877,71	47 798,20	0,00
· Travaux réalisés en Régie	106 837,14	87 981,46	120 878,66	66 281,00	13 070,62

Par rapport à 2019, nous constatons une augmentation de l'épargne nette de 15,83 %.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 (74 376,30 € HT) ont été moins élevées qu'en 2019.

Aucun chantier d'importance n'a eu lieu en eau potable en 2020.

Les travaux réalisés en régie (moyens propres en personnel et achat de fournitures ou matériel) s'élèvent à 13 070,62 € HT pour 2020 et concernent principalement le renouvellement du réseau d'eau potable des chemins Peyret et Duguine pour un linéaire d'environ 600 mètres linéaires.

1.5. Synthèse de la dette au 01/01/2021

Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Dont Capital
41 172 €	4,96%	3 ans	1 an et 8 mois	13 774,04 €	1 788,40	11 985,64

- Dette par type de risque :

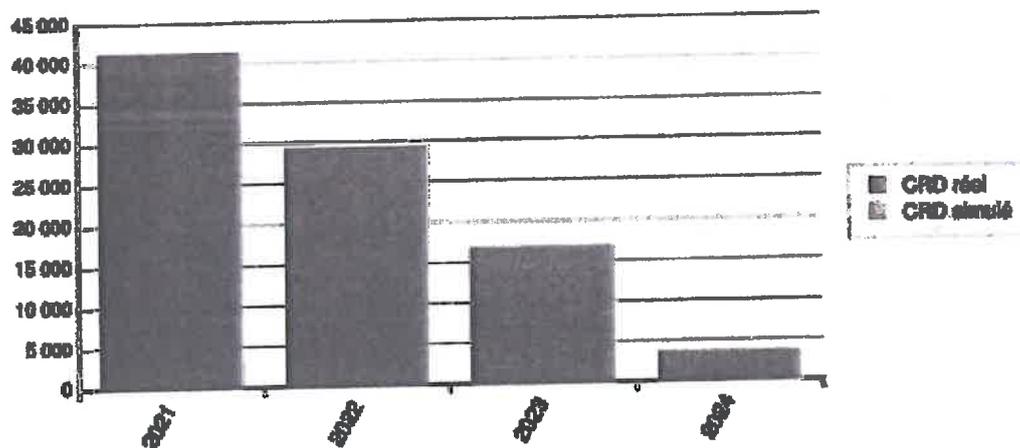
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	41 172 €	100,00%	4,96%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	41 172 €	100,00%	4,96%

- Dette selon la charte de bonne conduite :

Risques (notation)	% dette concerné
A1 (faible)	100,00%

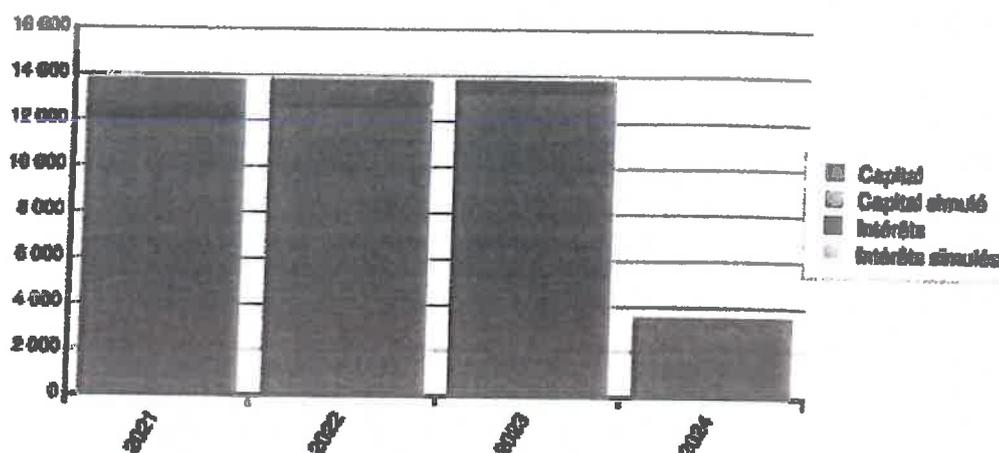
- Profil d'extinction de la dette :

Évolution du capital restant dû



Flux de remboursement

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le **15 MARS 2021**
ID : 064-216404301-20210309-21DEL21-DE



1.6. Les orientations concernant l'eau potable en 2021

Le service eau potable prévoit de poursuivre en 2021 sa politique de travaux pour améliorer la qualité du réseau et des ouvrages, conformément aux priorités fixées par le schéma directeur d'alimentation en eau potable, avec notamment :

- L'amélioration des possibilités de circulation d'eau entre le secteur Méricain et le secteur Moncade, en réalisant notamment des travaux en régie sur le secteur « Tichou / Route de Dax » ;
- Des travaux de renouvellement de canalisations et de branchements à réaliser en cours d'année dans les secteurs suivants :
 - La route de Bayonne (de Districenter à la station Total, soit environ 1 100 mètres linéaires), en lien avec une opération de réfection de chaussée qui sera menée par le Conseil départemental en 2022, travaux estimés entre 400 000 et 500 000 € H.T.,
 - La rue Pierre Bérégovoy (partie Est), et la rue du Col d'Osquich, dans le cadre des travaux du Rontun, à réaliser par des entreprises dans le cadre des travaux du Rontun, pour un coût d'environ 70 000 € H.T.,
 - Le chemin de Taranelle – en régie,
 - La rue Saint-Gilles : réhabilitation d'une partie des branchements de la rue, marché confié à l'entreprise SOCATP, pour un montant de 20 000 € HT.

La Communauté de communes porte un projet d'aménagement d'un giratoire au bas du boulevard Charles de Gaulle. Ces travaux impliqueront la réhabilitation préalable du réseau d'eau potable. Une étude est en cours.

Suite aux Intempéries du mois de décembre, une dégradation de la qualité de l'eau a été constatée sur la ressource des Bains. Des travaux seront certainement nécessaires et pourraient être engagés en 2021. Dans l'intervalle, une solution de secours de la distribution de l'eau à Salles-Mongiscard a été mise en place, conjointement avec la commune et le Syndicat de Gréchez.

Des travaux de réhabilitation des locaux de la Régie seront engagés en 2021. L'étude de maîtrise d'œuvre va démarrer au printemps 2021.

En prévision de travaux de réaménagement de la rue des Jacobins, des études seront réalisées afin de déterminer la nature des travaux d'eau potable à effectuer.

Des investissements sur le matériel roulant sont à prévoir. L'achat d'un engin de type pelle à pneus ou équivalent sera étudié, de même qu'un véhicule léger.

Dans le cadre de la zone d'aménagement concertée (Z.A.C.) de Saint S
demande la rétrocession des réseaux d'eau potable, pour un montant de
le contrat.

2. Le service de l'assainissement

2.1. Les dépenses d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
011. Charges à caractère général	336 991,87	309 833,77	280 645,88	312 704,66	299 920,96
012. Charges de personnel	352 824,86	359 487,62	361 940,29	371 697,23	393 777,73
014. Atténuations de produits	131 000,00	102 898,00	104 805,00	82 180,00	90 053,00
65. Autres charges de gestion courante	6 636,65	4 578,45	27 312,25	26 845,07	14 647,04
Total dépenses de gestion courante	827 453,38	776 797,84	774 703,42	793 426,96	798 398,73
66. Charges financières	54 789,95	52 779,54	51 741,28	52 608,72	49 677,54
67. Charges exceptionnelles	5 333,55	6 159,43	5 906,10	15 413,62	236,98
Total dépenses réelles d'exploitation	887 576,88	835 736,81	832 350,80	861 449,30	848 313,25

Nous constatons une baisse des dépenses réelles d'exploitation par rapport à 2019 (-1,52 %), ces dépenses étant proches de la moyenne des dernières années (845 000 €). Toutefois, les dépenses de gestion courante sont en légère hausse car, d'une part les charges de personnel ont augmenté, et d'autre part les charges exceptionnelles ont baissé.

La baisse constatée (- 4,1 %) au chapitre 011 (charges à caractère général) s'explique par une baisse de l'activité en régie, due au contexte sanitaire, cette baisse étant toutefois moins marquée que pour l'eau potable. En effet, un chantier en régie d'envergure a pu être réalisé rue Henriette Lasserre en août / septembre 2020.

Les charges de personnel (+ 5,94 %) ont augmenté, à effectif constant, en raison des évolutions de rémunérations et de recrutements en cours d'année, en prévision d'un départ en retraite, dont l'effet sur la masse salariale ne sera effectif qu'en 2021 (voir § 2.2).

Les atténuations de produits qui concernent la redevance « Modernisation des réseaux de collecte » reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne sont en augmentation (+ 9,58 %). Le montant reste toutefois inférieur au montant qui serait à reverser.

Les autres charges de gestion courante présentent une baisse marquée (-45,55 %) en raison de créances admises en non-valeur et de créances éteintes moins élevées, en lien avec les dossiers suivis par les services du CDFIP.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le **15 MARS 2021**

ID : 064-216404301-20210309-21DEL21-DE

2.2 Les recettes d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
013. Atténuation de charges	2 977,02	0,00	0,00	447,96	
704. Travaux	12 008,97	14 300,00	10 253,55	14 080,79	7 920,00
70611. Redevance d'assainissement collectif	694 591,98	828 155,73	850 437,33	874 934,87	896 017,17
706121. Redevance Modernisation des réseaux de collecte	127 397,05	112 541,98	111 501,94	107 043,25	108 068,50
70613. Participation pour assainissement collectif	10 200,00	21 600,00	16 200,00	24 300,00	15 900,00
7068. Prestation de services	50 486,46	55 357,34	57 594,96	46 849,63	56 035,06
7084. Mises à disposition de personnel facturé	32 916,02	36 755,54	40 293,66	41 429,25	41 938,18
74. Subvention d'exploitation	10 478,00	3 000,00	3 449,00	14 501,00	6 790,00
75. Autres produits de gestion courante				1,18	1261,33
Total recettes de gestion courante	941 055,50	1 071 710,59	1 089 730,44	1 123 587,93	1 133 930,24
77. Produits exceptionnels	776,82	735,83	100,57	274,90	787,55
Total Recettes réelles d'exploitation	941 832,32	1 072 446,42	1 089 831,01	1 123 862,83	1 134 717,79

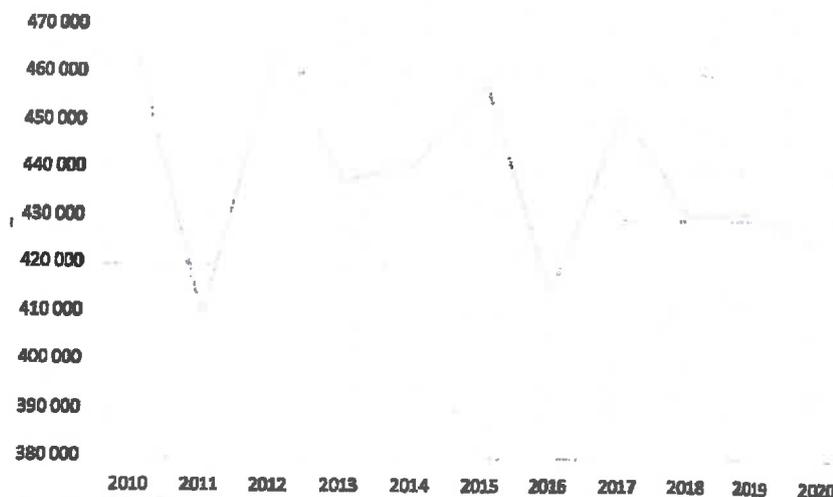
Les recettes en 2020 sont en légère hausse d'environ 1 % par rapport à 2019.

Les recettes issues de la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif) sont en baisse, tout comme les recettes liées aux travaux.

La subvention d'exploitation, intitulée aide à la performance épuratoire, versée par l'Agence de l'eau n'a pas été obtenue en 2020, en raison de la non-conformité du système d'assainissement de la commune. Cependant, un versement de la C.C.L.O de remboursement de FCTVA pour un chantier de 2017 est imputée en subvention d'exploitation.

Les recettes issues des prestations de services sont en hausse en raison d'une hausse des volumes payés par les syndicats voisins, conformément aux conventions en vigueur. L'année 2019 avait été marquée par une baisse inattendue, l'année 2020 montre un retour à une valeur attendue.

Les volumes facturés en 2020 sont en diminution en les comparant à 2019. Logiquement, la tendance est similaire à celle observée sur l'eau potable.



Évolution des volumes d'assainissement facturés entre 2010 et 2020 (hors secteur Gréchez)

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le

15 MARS 2021

ID : 064-216404301-20210309-21DEL21-DE

Tarif € TTC	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prix unitaire m3 Assainissement	1,33	1,40	1,43	1,58	1,58	1,58	1,58
Abonnement annuel	10,00	25,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00

Les tarifs de l'assainissement au 1^{er} janvier 2021 resteront inchangés.

2.3 Épargne nette

	ASSAINISSEMENT				
	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de gestion courante (Rf)	941 055,50	1 071 710,59	1 089 730,44	1 123 587,93	1 133 930,24
- Dépenses de gestion courante (Df)	- 827 453,38	- 776 797,84	- 775 270,48	- 793 426,96	- 798 398,73
= Résultat brut d'exploitation (Rf-Df)	113 602,12	294 912,75	314 459,96	330 160,97	335 531,51
- Intérêts (I)	- 54 789,95	- 52 779,54	- 51 741,28	- 52 608,72	- 49 677,54
+ Solde exceptionnel (Se = Re-De)	- 4 556,73	- 5 423,60	- 5 805,53	- 15 138,72	550,57
= Épargne brute (Rbrut-I+Se)	54 255,44	236 709,61	256 913,15	262 413,53	286 404,54
- Remboursement Capital (Rc)	- 77 897,52	- 89 235,48	- 92 746,08	- 101 661,29	- 111 676,42
= Épargne nette (Ebrute-Rc)	- 23 642,08	147 474,13	164 167,07	160 752,24	174 728,12
Dépenses d'équipement en Investissement	130 552,93	337 835,68	36 977,40	567 779,07	72 308,32
Recettes d'équipement en investissement	79 667,98	358 866,55	53 353,12	229 907,62	811 111,00
Travaux réalisés en Régie	61 793,01	89 187,68	12 602,40	62 157,06	49 986,87

L'épargne nette est en hausse de 8,69 %, en 2020 par rapport à 2019.

L'année 2020, en section d'investissement, a principalement servi à la préparation de l'opération du secteur de Rontun. Ainsi, les dépenses d'investissement réalisées en 2020 ont beaucoup diminué par rapport à 2019.

Les travaux réalisés en régie (moyens propres en personnel et achat de fournitures ou matériel) s'élèvent à 49 986 € TTC pour 2020 et concernent principalement la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue Henriette Lasserre.

L'étude de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement du Rontun, ainsi que les diagnostics de branchements et études géotechniques préalables ont été effectuées en cours d'année. Les travaux ont démarré en février 2021.

2.5. Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2021

Capital restant dû	Taux moyen (ECEL, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Annuités au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Dont capital
2 539 728 €	2,27%	24 ans et 4 mois	13 ans et 1 mois	168 058,96	53 263,01	114 795,95

• Dette par type de risque :

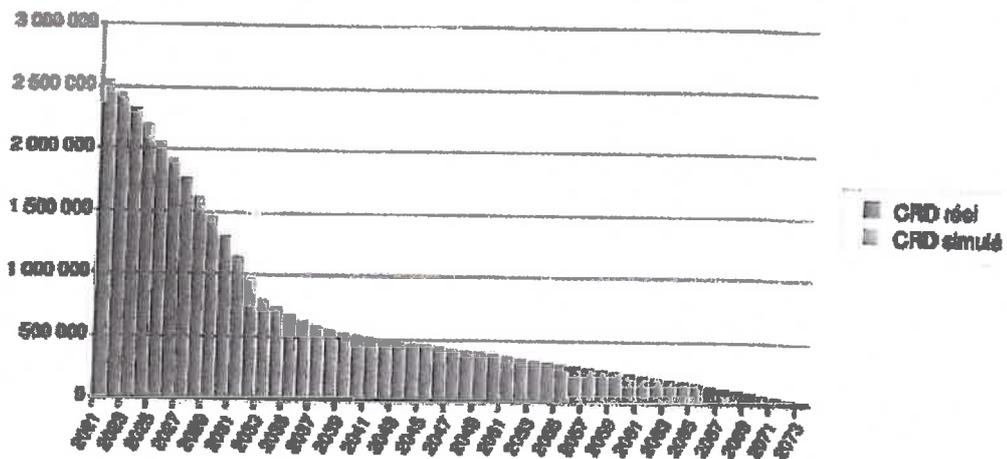
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ECEL, Annuel)
Fixe	544 012 €	21,42%	2,10%
Variable	238 374 €	9,39%	0,00%
Livret A	750 000 €	29,53%	1,10 %
Barrière	1 007 342 €	39,66%	3,77%
Ensemble des risques	2 539 728 €	100,00%	2,27%

- Dette selon la charte de bonne conduite :

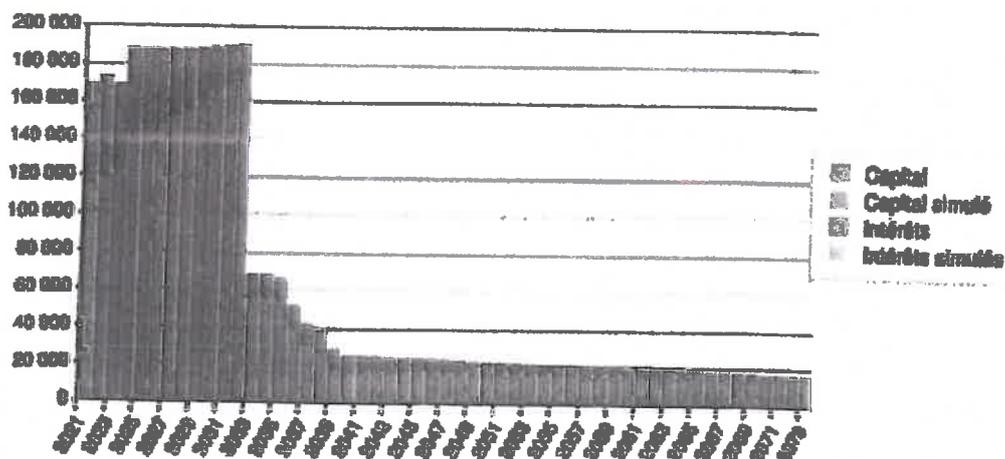
Risques (notation)	% dette concerné
A1 (faible)	60,34 %
B1 (faible)	39,66 %

- Profil d'extinction de la dette :

Évolution du capital restant dû



Flux de remboursement



2.6 Les orientations pour l'assainissement en 2021

Le Préfet des Pyrénées Atlantiques a mis en demeure, en novembre 2019, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne de réaliser des travaux prioritaires sur les réseaux d'assainissement, selon un programme de travaux réévalué en cours d'année. À l'horizon 2025, des travaux estimés à plus de 4 millions d'euros devront être engagés afin de restaurer la qualité du système de collecte et de limiter les déversements vers le milieu naturel de manière à rendre le système « conforme » à la réglementation en vigueur. La mise en œuvre de ce programme a débuté en 2018.

Les opérations suivantes sont prévues :

Des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le secteur du Rontun, pour un linéaire créé de près de 4 000 mètres et 130 habitations concernées par des travaux de mise en conformité des branchements. Les travaux consisteront également en la réhabilitation et la création de deux postes de refoulement. L'ensemble de cette opération est estimé à 1 750 000 € HT, soit 2 100 000 € T.T.C.. La commune va bénéficier de l'aide du Conseil départemental (21 %) et de l'Agence de l'eau (environ 50 %). La Banque des territoires a accordé un Aqua-prêt d'un montant de 750 000 €.

Des travaux externalisés de mise en séparatif et de reconfiguration du réseau d'assainissement du secteur de la route de Bayonne, en anticipation des travaux de réfection de voirie prévus route de Bayonne par le Conseil départemental. Ces travaux sont estimés à 130 000 € HT, soit 156 000 € T.T.C. pour l'assainissement des eaux usées. Une partie des travaux seront réalisés en régie. Une convention est en cours de validation avec la C.C.L.O. pour les travaux relevant de la compétence eaux pluviales associées à la voirie.

La Communauté de communes porte un projet d'aménagement d'un giratoire au bas du boulevard Charles de Gaulle. Ces travaux impliqueront la réhabilitation préalable du réseau d'assainissement. Une étude est en cours. Pour financer ces travaux, dont l'enveloppe est estimée à 75 000 €, la Régie des eaux pourrait solliciter une maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCLO avec remboursement en année n+1.

Dans le cadre de la zone d'aménagement concertée (Z.A.C.) de Saint Sigismond, l'aménageur – la SEPA – demande la rétrocession des réseaux, pour un montant d'environ 180 000 €, tel que prévu par le contrat.

En prévision de travaux de réaménagement de la rue des Jacobins, des études seront réalisées afin de déterminer la nature des travaux d'assainissement à effectuer.

D'autre part, plusieurs opérations importantes d'entretien seront à réaliser sur la station d'épuration impactant la section d'exploitation, ainsi que du matériel de pompage pour les postes de refoulement.

2. Les effectifs de la Régie de l'eau et de l'assainissement

2.1. Le tableau des effectifs

Selon l'avenant à l'accord cadre en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, les agents travaillent sur la base de 37 heures hebdomadaires sur 5 jours, compensées par l'attribution de 11 jours d'ARTT.

Un service d'astreinte est assuré 24/24h et 7/7j par des agents de la Régie et du Syndicat de Gréchez, conformément à la convention de mise à disposition de service en vigueur.

Plusieurs mouvements de personnels ont eu lieu au cours de l'année :

- un agent du service exploitation a été placé en disponibilité au 1^{er} janvier 2020,
- l'apprenti a terminé son contrat au 31 octobre 2020,
- un agent du service travaux a pris une disponibilité pour deux ans à compter du 1^{er} novembre 2020,
- un agent du support technique a pris une disponibilité pour 6 mois à compter du 1^{er} décembre 2020,
- le technicien en charge du support technique a pris sa retraite le 31 décembre 2020,
- un agent du service d'exploitation a été recruté en CDI au 1^{er} février 2020,
- un agent du service travaux a été recruté en CDI en août 2020,
- un autre agent du service travaux a été recruté en CDD le 1^{er} décembre 2020 puis en CDI le 1^{er} janvier 2021.

Le tableau ci-après dresse l'état des lieux de la situation, comparativement au 1^{er} janvier 2020 et au 1^{er} janvier 2021 :

Tableau des effectifs

	Catégorie	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Commentaires
Directeur	A	1	1	
Responsable service opérationnel	B	1	1	
Service administratif				
Chargé de comptabilité	B	1	1	Pourvu par mise à disposition à 80 % d'un agent du service Finances
Chargé de facturation	C	1	1	
Chargée d'encaissement	C	1	1	
Chargée d'accueil et gestion clientèle	C	1	1	Contrat de droit privé – temps partiel 80 % depuis juin 2017
Support technique				
Technicien support technique	B	1	0	départ en retraite
Agent support technique	C	1	0	en disponibilité depuis le 1 ^{er} déc
Service exploitation				
Chef du service exploitation	C	1	1	
Agent d'exploitation	C	1	1	
Électromécanicien	C	1	1	Présence partielle
Agent d'exploitation	C	1	1	
Agent d'exploitation	C	1	1	Contrat de droit privé depuis février 2020
Apprenti		1	0	fin de contrat le 31 oct
Service travaux				
Chef du service travaux	C	1	1	
Agent travaux	C	1	1	
Agent travaux	C	1	0	En disponibilité depuis le 1 ^{er} nov
Agent travaux	C	1	1	Contrat de droit privé depuis septembre 2017
Agent travaux	C	1	1	Contrat de droit privé depuis février 2019
Agent travaux	C	0	1	Contrat de droit privé depuis août 2020
Agent travaux	C	1	0	Arrêt longue maladie
Agent travaux	C	0	1	Contrat de droit privé depuis janvier 2021
Agent travaux	C	0	0	En disponibilité depuis le 1 ^{er} nov 20
Agent travaux	C	1	0	En disponibilité longue
TOTAL		20	17	

2.2. Évolution de la masse salariale

La masse salariale représente moins de la moitié des dépenses d'exploitation des services d'eau (48,21 %) et d'assainissement (46,42 %).

Les montants inscrits dans le tableau suivant incluent les charges interservices de personnel reversés au budget principal de la ville pour l'exécution de services supports (marchés publics, DRH, etc.) :

	2016	2017	2018	2019	2020
012 Charges de personnel	472 189,36	465 826,73	487 303,21	503 645,35	492 645,41
012 Charges de personnel ASST	352 824,86	359 487,62	361 940,29	371 697,23	393 777,73
012 Charges de personnel TOTAL	825 014,22	825 314,35	849 243,50	875 342,58	886 423,14

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le

15 MARS 2021

ID : 064-216404301-20210309-21DEL21-DE

La masse salariale est en hausse de 1,2 % sur l'ensemble des deux budgets. La hausse importante sur l'assainissement (+5,9 %) compensée en partie (-2,2%).

La hausse sur le budget assainissement est principalement due au remplacement dès le mois d'août d'un agent parti en retraite au 31 décembre.

Concernant les charges de personnel des services eau potable et assainissement, les effectifs devraient évoluer en 2021 et l'évolution des dépenses sera liée à l'impact des nouveaux recrutements et des départs. Les prévisions seront à intégrer aux budgets de l'eau et de l'assainissement.

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 3 mars 2021 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix pour – 2 abstentions (MM. BERGES, LABENNE), prend acte du rapport d'orientations budgétaires présenté pour les services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel LAFON



Affiché en Mairie le